

Initiatives ministérielles

Dans un État moderne, la démocratie repose avant tout sur la capacité des tierces parties à participer à part entière au processus d'enquête. Ce n'est pas la Chambre qui possède tous les pouvoirs et connaissances, ce sont les habitants des milliers de collectivités du Canada qui ont une connaissance approfondie des divers dossiers. Il faut cependant qu'on leur fournisse une aide financière. C'est la façon de fonctionner dans un État moderne. Le fait que le gouvernement refuse de le faire montre une fois de plus que les gens d'en face adoptent une attitude tout simplement digne des pires périodes du XVI^e siècle.

Lorsque nous prendrons le pouvoir, dans deux ans, je peux vous garantir qu'aucun député ne se demandera si l'eau qu'il boit est sans danger.

Monsieur le Président, vous me demandez de m'asseoir, et je vais certainement me rendre à votre demande, mais laissez-moi simplement déclarer que le projet de loi C-78 comporte d'énormes lacunes. Le rejet de ce projet de loi ne laisserait pas de vide législatif. Le projet de loi C-78 est même plus faible que les lignes directrices actuelles qui ont été renforcées par les tribunaux depuis leur entrée en vigueur.

Selon moi, si nous devons choisir entre le projet de loi C-78 et rien du tout, il nous faut opter pour la seconde solution et garder les lignes directrices qui ont été adoptées par un gouvernement libéral.

[Français]

En conclusion, monsieur le Président, le gouvernement devrait admettre ce qui est reconnu par nous tous, que cette loi causera plus de problèmes qu'elle ne va en régler. Ce projet de loi devrait retourner immédiatement sur les planches à dessin. Le principe d'évaluation environnementale est si important qu'il serait dommageable de continuer à étudier une loi mal ficelée.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui, mais je dois dire que je commence à en avoir assez de parler de la clôture et de ses effets, ainsi que de la manière dont le gouvernement fait fi des précédents et des pratiques de la Chambre.

Une voix: Il redéfinit la démocratie.

M. Milliken: Il redéfinit la démocratie, comme dit le député. Le gouvernement veut imposer une nouvelle définition de la démocratie aux Canadiens. J'estime qu'il est grand temps que nous mettions au jour l'imposture que représentent la motion et la clôture, deux mesures qui forment, à mon avis, l'un des pires affronts faits à la Chambre depuis de nombreuses années.

Je veux parler des convenances. Selon moi, la motion est contraire à toutes les pratiques suivies à la Chambre depuis 124 ans. C'est un sérieux manquement à toutes les convenances de la Chambre des communes. Le Président a déclaré que la motion était recevable et je respecte cette décision, mais je n'en pense pas moins qu'il est immoral de la part du gouvernement de présenter cette motion et d'imposer la clôture pour limiter le débat.

En agissant ainsi, le gouvernement, que ce soit bien clair, court-circuite le processus législatif pour l'examen de cinq projets de loi. En ce qui concerne l'un de ces projets de loi, il agit d'une manière tout à fait sans précédent—et toute cette affaire est franchement inouïe—en déclarant que le projet de loi a été adopté par cette chambre. En d'autres mots, ce soir, lorsqu'on votera sur cette motion, un projet de loi sera réputé avoir été adopté par la Chambre; or il n'a jamais été présenté, ni débattu à quelque étape que ce soit au cours de cette session de la présente législature.

À mon avis, cela est répréhensible, extrêmement répréhensible et représente une violation grossière des principes constitutionnels qui régissent la Chambre depuis la Confédération. C'est en fait contraire à une tradition parlementaire britannique vieille de 900 ans. Cela ne s'est jamais vu. Cette façon d'agir est répréhensible et le gouvernement le sait.

C'est pourquoi il n'y a pas un seul ministre présent dans cette Chambre. Ils ont tellement honte de ce qu'ils sont en train de faire qu'ils sont tous allés se réfugier dans l'antichambre ou dans leurs bureaux. J'estime qu'ils ont l'obligation d'être présents et d'écouter ce débat. Ils devraient avoir honte de leurs agissements. Je vois que tout le monde s'est sauvé.

Je tiens à remercier les trois députés de l'autre côté qui sont ici pour écouter le débat. Je considère leur participation formidable. . .